



PREMIER MINISTRE

*Délégation interministérielle  
pour l'égalité des chances  
des Français d'outre-mer*

Paris, le 27 juin 2016,

*Communiqué de presse*

### **Immatriculation des étudiants du Pacifique à la sécurité sociale : problème réglé.**

Dès après sa nomination en tant que délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre-mer le 24 mars dernier, Jean-Marc MORMECK a tenu à écouter les représentants des territoires en hexagone et d'identifier les sujets sur lesquels une action déterminée et rapide était requise.

L'immatriculation à la sécurité sociale des étudiants issus de Nouvelle Calédonie, de Polynésie française et de Wallis et Futuna est immédiatement apparue comme cruciale, puisque la plupart des démarches de la vie quotidienne en hexagone supposent un numéro de sécurité sociale.

Monsieur MORMECK a donc demandé l'inscription de ce sujet dans les priorités du Comité interministériel égalité et citoyenneté (CIEC) du 13 avril dernier et dans la lettre de mission que lui a confiée le Premier Ministre.

Au terme d'un travail minutieux conduit par la délégation interministérielle, les représentants de ces collectivités et l'INSEE\*, les raisons des difficultés rencontrées par certains étudiants du Pacifique pour obtenir un NIR ont été identifiées.

Jeudi 23 juin, à l'initiative du délégué interministériel, une réunion avec l'INSEE en présence des représentations gouvernementales parisiennes de la Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française et de Wallis et Futuna a abouti à la décision suivante : **l'INSEE mettra tout en œuvre pour que les étudiants originaires de ces collectivités et identifiés comme devant se rendre dans l'hexagone soient désormais immatriculés avant leur arrivée dans l'hexagone. L'INSEE s'engage à ce que cette immatriculation soit rapide, sous réserve que les dossiers transmis soient complets. Les étudiants du Pacifique pourront ainsi effectuer leur démarche d'inscription universitaire, à la sécurité sociale, d'accès au logement ... exactement dans les mêmes conditions que tout autre étudiant français.**

La **même procédure** d'immatriculation **sera appliquée** à tous ressortissants de ces territoires identifiés comme devant se rendre, en particulier **pour des raisons d'urgence sanitaire ou de soins médicaux**, dans l'hexagone.

Jean-Marc MORMECK remercie la direction de l'INSEE pour son engagement rapide sur ce dossier, et indique qu'il appartient aux autorités politiques de ces territoires de décider de la suite des relations qu'elles souhaitent établir avec l'INSEE concernant l'immatriculation générale de leurs ressortissants au RNIPP.

**Trois mois jours pour jour après sa nomination, Jean-Marc MORMECK se réjouit de cette avancée majeure et concrète qui va transformer le quotidien de plus de 700 étudiants dès la rentrée 2016 et leur permettre de se consacrer pleinement à leurs projets en hexagone.**

*\*chargé d'attribuer à chaque Français un numéro d'inscription au répertoire (NIR) pour l'inscription au Répertoire national d'immatriculation des personnes physiques (RNIPP),*